

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 JUIN 2003

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente - Monsieur Alain HoUer, Mesdames Maryline Sigwald, Anne Roche, Messieurs Jean Montel, Hervé Charlin, Roger Ohlmann, Adjoint - Mesdames Marie Lauriat, Claudine Chicheportiche, Monsieur Jean Brand, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Odile Saint-Raymond, Rosalinda Da Silva Pinto, Messieurs Jaime Manueco, Charles Zajle, Madame Béatrice Covas-Jaouen, Monsieur Christian Alessio, Madame Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Siffé, Madame Marie-Françoise Parcollet, Monsieur Michel Thomas, Madame Agnès Foucher (départ à 22 h 05), Monsieur Vincent Pilato, Madame Annie Gutnic (arrivée à 21 h 40), Monsieur Jean-François Domont.

Absents excusés représentés :

- Monsieur	Jean	Monguilbt	pouvoir à	Monsieur	Alain	HoUer
- Madame	Béatrice	Donger	pouvoir à	Monsieur	Jaime	Manueco
- Monsieur	Guy	Aumette	pouvoir à	Monsieur	Roger	Ohlmann
- Madame	Dominiq	Denis	pouvoir à	Madame	Marie-Hélène	Aubry
- Madame	Sinone	Parvez	pouvoir à	Monsieur	Christian	Alessio
- Monsieur	Paul	Trém sal	pouvoir à	Monsieur	Jean	Montel
- Madame	Jocelyne	Athault	pouvoir à	Madame	Edith	Rouchès
- Monsieur	Davil	Bourgoin	pouvoir à	Madame	Rosalinda	Da Silva Pinto
- Madame	Agnès	Foucher	pouvoir à	Madame	Marie-Françoise	Parcollet
						(à partir de 22 h 05)
- Madame	Marie-Laure	Larcher	pouvoir à	Monsieur	Michel	Thomas

Monsieur Charles Zajle est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 24 MARS ET DU 12 MAI 2003

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2003 est approuvé, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, M. Domont, Mme Larcher).

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2003 est approuvé, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, M. Domont, Mme Larcher).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- Adoption d'une convention d'étude avec la société SCURE pour la modification du P.O.S. de la Commune d'Osay
- Adoption d'une convention d'assistance technique avec la société SCURE pour la mise en cohérence de projets d'aménagement de la commune avec les règles d'urbanisme
- Contrat en vue de la mise à disposition à Monsieur H. Van LY, agent technique principal à la commune d'Osay, d'un appartement communal pour nécessité absolue de service
- Adoption d'un contrat de contrôle technique pour l'opération de réhabilitation de l'Hôtel de Ville avec le bureau Qualiconsult
- Contrat de coordination de sécurité et de santé pour des travaux de voirie, eaux pluviales, mise en soutènement EDF et France Télécom, assainissement eaux usées de l'avenue des Lacs et rue du Parc à Osay avec le bureau SOPEB
- Modification de la régie de recettes du service Enfance et Petite Enfance
- Convention en vue de la mise à disposition à Madame Patricia GERMAIN d'un appartement communal
- Avenant à la convention passée avec Renouveau Vacances pour une classe de découverte (Loctudy)
- Convention simplifiée de formation continue avec la société CIRIL
- Convention de formation professionnelle continue avec la société Info Décision
- Avenant à la régie de recettes créée pour le service Jeunesse

2003-67 - ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, M. Dormont, Mme Larcher), adopte le règlement intérieur du Conseil municipal modifié comme suit :

- budget communal (Titre I - article 13)

Le délai de la mise à disposition de données synthétiques sur la situation financière de la commune aux conseillers municipaux est modifié. Il est désormais de 5 jours.

- les commissions (Titre II)

L'intitulé du titre II est modifié : « commissions et comités ».

L'article 20 relatif à la composition précise que le Conseil municipal fixe le nombre des membres des commissions et procède à leur désignation. Le nombre des membres n'est donc plus fixé dans le règlement intérieur.

L'article 24 relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux est par ailleurs complétée par la date de sa création et son objet.

Enfin, un nouvel article relatif aux comités consultatifs et commissions extra-municipales est ajouté.

2003-68 - COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil municipal, à mains levées,

Décide, à la majorité par 29 voix pour, 3 abstentions (Mme Parcollet, MM. Pilato, Domont) de fixer comme suite le nombre et les missions des commissions :

- Commission des finances, des affaires économiques et des technologies de l'information et de la communication
- Commission enfance et famille,
- Commission de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement,
- Commission de la jeunesse, des sports et de l'Université.

Fixe, à l'unanimité, le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission :

- | | |
|---|------------|
| - Commission des finances, des affaires économiques et des technologies de l'information et de la communication | 9 membres |
| - Commission enfance et famille | 11 membres |
| - Commission de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement | 8 membres |
| - Commission de la jeunesse, des sports et de l'Université | 8 membres |

Et désigne, à l'unanimité, après appel à candidatures, les représentants du Conseil municipal au sein de chaque commission :

MM. Charlin, Briand, Mmes Sigwald, Da Silva Pinto, MM. Siffre, Manueco, Alessio, Domont, Thomas sont donc désignés membres de la commission des finances, des affaires économiques et des technologies de l'information et de la communication.

M. Holler, Mmes Roche, Covas-Jaouen, Mlle Donger, Mmes Rouchès, Denis, Athault, Saint-Raymond, Parcollet, M. Thomas, Mme Gutnic sont donc désignés membres de la commission enfance et famille.

MM. Aumette, Monguilbot, Ohlmann, Mme Parvez, MM. Trem sal, Montel, Mme Foucher, M. Domont sont donc désignés membres de la Commission de l'urbanisme, des travaux et de l'environnement.

M. Montel, Mme Chicheportiche, MM. Bourgoïn, Trem sal, Mme Lauriat, MM. Zajle, Pilato, Mme Larcher sont donc désignés membres de la commission jeunesse, des sports et de l'Université.

2003-69 - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - CONVENTION RELATIVE AU CENTRE DE LOISIRS EDUCATIFS DU CAMPUS D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte, d'une part, les termes de la convention relative au Centre de Loisirs Educatifs du campus d'Orsay permettant l'accueil des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

2003-70 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour, 6 abstentions (M^{me} Parcollet, M. Thomas, M^{me} Foucher, M^m. Pilato, Domont, M^{me} Larcher) :

- Approuve la mise à jour du tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires, conformément au tableau suivant, quitte compte des modifications liées à :
 - 3 transformations de postes
 - 2 recrutements sur des postes budgétés
 - 1 création de poste
Technicien territorial, Adjoint au responsable bâtiment (expérience exigée)
Indice brut minimum : 322
Indice brut maximum : 558
 - 6 nominations de stagiaires
 - 8 avancements de grades

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	NOUVEAU CADRE D'EMPLOI	SERVICES CONCERNES
<p>Transformation de postes</p> <p>1 agent d'animation non titulaire</p> <p>1 éducateur de classe normale titulaire. Poste non pourvu</p> <p>1 agent d'entretien C.E.C. non titulaire</p>	<p>1 animateur non titulaire</p> <p>1 auxiliaire de puériculture non titulaire</p> <p>1 agent d'entretien non titulaire</p>	<p>Service jeunesse</p> <p>Crèche du Parc</p> <p>Piscine</p>
<p>Recrutements sur des postes budgétés</p> <p>1 agent d'entretien titulaire Poste non pourvu</p> <p>1 éducateur de classe normale titulaire</p>	<p>1 agent d'entretien non titulaire</p> <p>1 éducateur de classe normale non titulaire</p>	<p>Police Municipale</p> <p>Crèche du Parc</p>
<p>Création de poste</p> <p>1 technicien territorial</p>	<p>Indice brut minimum 322 Indice brut maximum 558 (Adjoint au Responsable bâtiment)</p>	<p>Services techniques</p>
<p>Nominations stagiaires</p> <p>2 agents administratifs non titulaires</p> <p>1 auxiliaire de puériculture non titulaire</p> <p>1 puéricultrice de classe normale non titulaire</p> <p>2 éducateurs des APS 2^{ème} classe non titulaires</p>	<p>2 agents administratifs stagiaires</p> <p>1 auxiliaire de puériculture stagiaire</p> <p>1 puéricultrice de classe normale stagiaire</p> <p>2 éducateurs des APS 2^{ème} classe stagiaires</p>	<p>Service financier Service Economique</p> <p>Crèche La Farandole</p> <p>Crèche La Farandole</p> <p>Sports</p>
<p>Avancements de grades</p> <p>1 agent de maîtrise</p> <p>1 agent technique qualifié</p> <p>1 agent administratif</p> <p>1 auxiliaire de puériculture principale</p> <p>1 éducateur des APS 2^{ème} classe</p> <p>1 agent technique</p> <p>1 adjoint administratif</p> <p>1 infirmière de classe supérieure</p>	<p>1 agent de maîtrise qualifié</p> <p>1 agent technique principal</p> <p>1 agent administratif qualifié</p> <p>1 auxiliaire de puériculture chef</p> <p>1 éducateur des APS 1^{ère} classe</p> <p>1 agent technique qualifié</p> <p>1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe</p> <p>1 infirmière hors classe</p>	<p>Services techniques</p> <p>Services techniques</p> <p>Petite enfance</p> <p>Crèche du Parc</p> <p>Piscine</p> <p>Services techniques</p> <p>Ressources humaines</p> <p>Petite enfance</p>

2003-71 - PETITE ENFANCE - MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DES HALTES-GARDERIES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte, d'une part, les termes du règlement intérieur des établissements municipaux suivants :

- la halte-garderie «La boîte à Coucou»
- le centre multi-accueil «Le Petit Prince»

qui sera applicable pour toutes les familles à compter du 1^{er} juillet 2003, et d'autre part, autorise Madame le Maire à le signer.

2003-72 - PETITE ENFANCE - TARIFS DES HALTES-GARDERIES

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour, 4 voix contre (Mmes Parcollet, Foucher, MM. Pilato, Domont), 2 abstentions (M. Thomas, Mme Larcher) adopte les tarifs des haltes-garderies, applicables à compter du 1^{er} septembre 2003 :

HALTE GARDERIE TARIFS

Tarifs à la journée				
Revenus mensuels (euros)	1 enfant (euros)	2 enfants (euros)	3 enfants (euros)	4 enfants et + (euros)
jusqu'à 1068,99	5,39	4,53	3,52	3,17
1069,00 à 1372,99	8,00	6,65	5,21	4,69
1373,00 à 1677,99	10,73	9,15	6,86	6,17
1678,00 à 1982,99	12,96	10,72	8,00	7,20
1983,00 à 2287,99	15,24	12,50	9,60	8,64
2288,00 à 2592,99	17,46	14,57	10,88	9,80
2593,00 à 2897,99	18,45	15,55	11,69	10,52
2898,00 à 3202,99	20,02	16,49	12,33	11,10
3203,00 à 3659,99	22,56	18,89	14,09	12,68
3660,00 à 3964,99	24,16	20,02	15,05	13,54
3965,00 à 4269,99	26,37	21,50	16,46	14,82
4270,00 à 4726,99	27,64	22,77	17,11	15,40
4727,00 à 5184,99	29,05	23,87	18,06	16,25
5185,00 et +	31,21	25,61	19,21	17,29

Tarifs à la 1/2 journée				
Revenus mensuels (euros)	1 enfant (euros)	2 enfants (euros)	3 enfants (euros)	4 enfants et + (euros)
jusqu'à 1068,99	2,69	2,26	1,76	1,58
1069,00 à 1372,99	4,00	3,32	2,60	2,34
1373,00 à 1677,99	5,37	4,57	3,43	3,09
1678,00 à 1982,99	6,48	5,36	4,00	3,60
1983,00 à 2287,99	7,62	6,25	4,80	4,32
2288,00 à 2592,99	8,73	7,29	5,44	4,90
2593,00 à 2897,99	9,22	7,77	5,85	5,26
2898,00 à 3202,99	10,01	8,25	6,17	5,55
3203,00 à 3659,99	11,28	9,44	7,04	6,34
3660,00 à 3964,99	12,08	10,01	7,52	6,77
3965,00 à 4269,99	13,19	10,75	8,23	7,41
4270,00 à 4726,99	13,82	11,38	8,56	7,70
4727,00 à 5184,99	14,52	11,93	9,03	8,13
5185,00 et +	15,61	12,81	9,60	8,64
TARIF HOORAIRE	4,13 €			

2003-73 - VOIRIE - CONVENTION RELATIVE AUX FRAIS D'EXPLOITATION ET DE GESTION DU PARC DUBREUIL

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 voix pour, 2 voix contre (M. Thomas, Mme Larcher), 1 abstention (Mme Parcollet) autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite entre la Commune d'Osay, la société Vinci Park Gestion et le Syndic en exercice pour les copropriétaires relative aux frais d'exploitation et de gestion du parc de stationnement couvert Dubreuil.

2003-74 - VOIRIE - SORTIE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE COMMUNAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à retirer de l'inventaire du patrimoine communal le camion grue de marque IVECO, immatriculé 662 BVW 91, qui ne présente plus d'utilité pour le service à cause de sa vétusté.

2003-75 - TRAVAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE PRESTATIONS AFFERENT A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, DES PLANTATIONS D'ARBRES, DES TERRAINS DE SPORT ET DE L'ARROSAGE AUTOMATIQUE

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, M. Domont, Mme Larcher) autorise Madame le Maire à signer le marché de prestations et tous actes y afférents avec l'entreprise VOISIN domiciliée Agence de Courtaboeuf, 5, rue de la Réunion - 91942 COURTABOEUF Cedex pour l'entretien des espaces verts, des plantations d'arbres, des terrains de sport et de l'arrosage automatique (Lots n° 01 et 02) :

- Concernant les prestations ordinaires des lots N°01 et N°02 : pour un montant global et forfaitaire de 477 204,00 € TTC par an, ajustable chaque année ;
- Concernant les prestations extraordinaires des lots n°01 et n°02 : pour un montant annuel compris entre 29 900,00 € TTC (seuil minimum) et 119 600,00 € TTC (seuil maximum), étant précisé que les prix figurant au bordereau des prix sont ajustables chaque année et que l'entreprise propose un rabais de 3% sur le bordereau des prix.

2003-76 - TRAVAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX AFFERENT A LA REFECTION DE CHAUSSEES, DE TROTTOIRS ET RESEAUX DANS DIVERSES VOIES DE LA COMMUNE D'ORSAY (RUES DU PARC, LACS, BOCAGE ET OISEAUX)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux relatif à la réfection des chaussées, de trottoirs et réseaux dans diverses voies de la commune d'Orsay, et tous actes y afférents avec l'entreprise SCREG domiciliée Agence de Monthéry - 121, rue Paul FORT - 91310 MONTLHERY pour un montant global de 2 984 021,20 € TTC.

2003-77 - TRAVAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX AFFERENT A LA REFECTION DE LA VOIRIE, DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, DU RESEAU D'EAU PUVIALE, DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE, DE LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX EDF ET FRANCE TELECOM ET DU REMPLACEMENT DU MOBILIER URBAIN DU QUARTIER DE MONDETOUT DE LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher) autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux de réfection de la voirie, de l'éclairage public, du réseau d'eau pluviale, de la signalisation horizontale et verticale, de la mise en souterrain des réseaux EDF et FRANCE TELECOM et du remplacement du mobilier urbain au sein du quartier de Mondétour de la Commune d'Orsay avec APPIA domiciliée Agence de Saclay - Canefour du Christ - SACLAY - 91898 ORSAY Cedex pour un montant global de 5 840 027,89 € TTC.

2003-78 - TRAVAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX AFFERENTS A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE (LOTS N°01 A 09)

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher) autorise Madame le Maire à signer les 6 marchés de travaux sur les 9 existants et tous actes y afférents concernant :

- lot n°01 « Désamiantage » à la société ISOTHERMA domiciliée 39, rue Paul DOUMER - BP 99 - 76700 HARFLEUR pour un montant global forfaitaire de 5 462,13 € TTC ;
- lot n°03 « Cloisons, Faux-plafonds » à la société BATI2000 domiciliée 1, avenue Max DORMOY - 93140 BONDY pour un montant global forfaitaire de 104 703,22 € TTC ;
- lot n°06 « Menuiseries bois, Parquet » à la société BONNARDEL domiciliée ZAC du Petit Rocher - 2, avenue du Président P. SERAMY pour un montant global forfaitaire de 149 236,05 € TTC ;
- lot n°07 « Plomberie, Sanitaires, Chauffage, VMC » à la société SCHNEIDER domiciliée 3, rue PASTEUR - 91170 VIRY CHATILLON Cedex pour un montant global forfaitaire de 86 965,23 € TTC ;
- lot n°08 « Electricité, Câblage, Informatique » à la société STPEE domiciliée 9, avenue de l'Atlantique - BP 47 - 91942 LES ULIS Cedex pour un montant global forfaitaire de 318 040,94 € TTC ;
- lot n°09 « Peinture, Revêtement de sols souples, Nettoyage final » à la société DUREAU S A domiciliée 85, route Nationale 7 - 91170 VIRY CHATILLON pour un montant global forfaitaire de 220 753,94 € TTC.

2003-79 - TRAVAUX - AVENANT N°1 AU MARCHE N°02/2003 DE TRAVAUX - LOT N°2 « MAÇONNERIE, FAÏENCE » DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE MAILLECOURT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'une part, d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au marché n°02/2003 de travaux (lot n°2 « Maçonnerie, Faïence » dans le cadre de l'opération d'extension de l'école maternelle de Maillecourt pour un montant global forfaitaire de 44 924,44 € TTC, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer cet avenant n°1 avec l'entreprise SOMMA Bâtiment.

2003-80 - SERVICE URBANISME - ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE NICOLAS APPERT, DANS LA ZAC DES VIGNES, POUR LA CREATION D'UN ARRET BUS ET D'UN TROTTOIR

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher) décide, d'une part l'acquisition d'une parcelle rue Nicolas Appert au prix de 7 109,37 € pour la création d'un trottoir et d'un arrêt bus avec abri destiné aux personnes à mobilité réduite, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente et l'acte à venir.

Madame le Maire ayant quitté la séance et laissé la présidence à Monsieur Holler pour débattre et adopter le Compte Administratif conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

2003-81 - FINANCES COMMUNALES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2002 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, adopte, à l'unanimité, pour la commune le compte de gestion de l'année 2002 du budget principal du Trésorier principal.

2003-82 - FINANCES COMMUNALES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2002 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher) :

- constate que le compte de gestion a été adopté malgré une différence de deux centimes entre les résultats de clôture 2002 du compte de gestion d'un montant de 1 511 214,63€ (soit 1 252 426,49€ de la section de fonctionnement et 258 788,14€ de la section d'investissement) et celui du compte administratif d'un montant de 1 511 214,65€ (soit 1 252 426,49€ pour la section fonctionnement et 258 788,16€ pour la section investissement) suite à la conversion en euros des résultats de clôture 2001, et que cet écart a fait l'objet d'une régularisation lors de la décision modificative n° 1 (délibération n° 2003-35 du 24 mars 2003)
- Adopte le compte administratif de l'exercice 2002 arrêté comme suit :

Section Investissement Dépenses :	12 340 466,37€
16 Emprunts et dettes Assimilés	10 007 795,56
19 Différence sur réalisations immobilisations	54 660,11
20 Immobilisations incorporelles	386 512,63
21 Immobilisations corporelles	648 318,75
23 Immobilisations en cours	857 483,57
48 Comptes de régularisation	205 394,78
001 Déficit d'investissement reporté	180 300,97
Section Investissement Recettes :	12 599 254,53€
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 037 545,04
13 Subventions d'investissement reçues	1 274 331,31
16 Emprunts et dettes assimilés	8 194 205,36
19 Différences sur réalisations immobilisations	2 741,63
21 Immobilisations corporelles	57 475,51
23 Immobilisations en cours	250 698,73
28 Amortissement des immobilisations	565 000,00
48 Comptes de régularisation	217 256,95

Résultat excédentaire de clôture section Investissement : 258 788,16€

Section Fonctionnement Dépenses :	20 683 360,56€
011 Charges à caractère général	5 210 822,73
012 Charges de personnel	10 805 589,92
014 Atténuation de produits	158 707,57
65 Autres charges de gestion courante	1 705 601,97
66 Charges financières	1 867 919,26
67 Charges exceptionnelles	88 158,39
68 Dotations aux amortis. et aux provisions	782 256,95
002 Déficit de fonctionnement reporté	64 303,77
Section Fonctionnement Recettes :	21 935 787,05€
013 Atténuation de charges	284 702,48
66 Charges financières	506 224,56
70 Produits de gestion courante	1 981 921,27
72 Travaux en régie	111 728,18
73 Impôts et taxes	11 533 298,09
74 Dotations, subventions et participations	6 837 303,69
75 Autres produits de gestion courante	314 200,30
76 Produits financiers	21 908,22
77 Produits exceptionnels	108 991,26
79 Transfert de charges	235 509,00

Résultat excédentaire de clôture section Fonctionnement : 1 252 426,49€

- Affecte le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2002 soit 1 252 426,49 € en fonctionnement pour l'exercice 2003 et le résultat de clôture de la section d'investissement du compte de gestion soit 258 788,16 € en section d'investissement pour l'exercice 2003.

2003-83 - FINANCES COMMUNALES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2002 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, adopte, à l'unanimité, pour la commune le compte de gestion de l'année 2002 du budget assainissement du Trésorier principal.

2003-84 - FINANCES COMMUNALES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2002 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher) :

- Adopte le compte administratif de l'exercice 2002 - budget assainissement arrêté comme suit :

EXPLOITATION			INVESTISSEMENT		
	Exploitation Dépenses	703 249,41		Investissement Dépenses :	733 173,57
11	Charges à caractère général	370 335,95	16	Emprunts et dettes Assin iés	254 177,82
66	Charges financières	151 154,68	20	Im m obilsations incorporelles	64 321,58
67	Charges exceptionnelles	19 483,55	23	Im m obilsations en cours	414 674,17
68	Dotations aux am ortis . etaux provisions	162 275,23			
	Exploitation Recettes :	773 987,57		Investissement Recettes	865 440,55
70	Produits de gestion courante	732 671,84	10	Dotations, fonds divers et réserves	70 955,90
77	Produits exceptionnels	66,07	13	Subventions investissem ents reçus	34 126,16
66	Charges financières	41 249,66	16	Emprunts et dettes assin iés	587 855,00
			28	Am ortissem ent des im m obilsations	162 275,23
			1318	Subventions autres organism es	10 228,26
	Excédent d Exploitation :	70 738,16		Excédent Investissem ent :	132 266,98
	Excédent antérieur reporté :	135 690,18		Déficit antérieur reporté :	-5 408,81
	Résultat de clôture section exploitation	206 428,34		Résultat de clôture section investissem ent	126 858,17

- affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation 2002 soit 206 428,34 € en exploitation et le résultat de clôture de la section d'investissement du compte de gestion soit 126 858,17 € en section d'investissement de l'exercice 2003.

Madame le Maire ayant réintégré l'assemblée et repris la présidence du Conseil

2003-85 - FINANCES COMMUNALES - ADM ISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES -BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'admission en non valeur de créances des exercices 1992 à 1998 du budget assainissement, pour un montant de 2 753,29 € .

2003-86 - FINANCES COMMUNALES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2003

Le Conseil municipal, à la majorité par 26 voix pour, 7 abstentions (M me Parcolet, M .Thomas, M me Foucher, M .Pillato, M me Gutnic, M .Domont, M me Larcher) :

- constate qu'il est nécessaire d'affecter et de reprendre le résultat de clôture 2002 d'un montant de 333 286,53€ du compte de gestion (soit 206 428,35€ de la section exploitation et 126 858,18€ de la section investissement) afin de régulariser l'écart de deux centimes entre ce dernier et celui du compte administratif d'un montant de 333 286,51€ (soit 206 428,34€ pour la section exploitation et 126 858,17€ pour la section investissement) suite à la conversion en euros des résultats de clôture 2001 ;
- constate la reprise des reports de crédits du compte administratif 2002 - Assainissement pour 172 343,12€ en section investissement dépenses ;
- approuve la décision modificative n° 1 du budget primitif 2003 - Assainissement.

DM 1/2003 ASSAINISSEMENT - SECTION EXPLOITATION

RECETTES	BP	DM 1	TOTAL BUDGET
66 CHARGES FINANCIERES	48 449,00		48 449,00
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE <i>7061 Redvances Assainissement</i>	892 000,00	64 000,00 <i>64 000,00</i>	956 000,00
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		206 428,35	206 428,35
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	940 449,00	270 428,35	1 210 877,35

DEPENSES	BP	DM1	TOTAL BUDGET
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	509 965,00		509 965,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE <i>654 Pertes sur créances irrécouvrables</i>	2 166,00	2 800,00 <i>2 800,00</i>	4 966,00
66 CHARGES FINANCIERES	182 000,00		182 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 125,00		34 125,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	178 000,00		178 000,00
023 AUTOFINANC.COMPLEMENTAIRE SECTION INVEST.	34 193,00	267 628,35	301 821,35
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	940 449,00	270 428,35	1 210 877,35

DM 1/2003 ASSAINISSEMENT - SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	BP	DM1	TOTAL BUDGET
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	34 193,00	267 628,35	301 821,35
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	64 000,00		64 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT <i>1328 Subventions d'investissements</i>	1 650 000,00	-1 650 000,00 <i>-1 650 000,00</i>	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES <i>164 Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	415 256,00	-42 143,41 <i>-42 143,41</i>	373 112,59
28 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	178 000,00		178 000,00
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		126 858,18	126 858,18
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	2 341 449,00	-1 297 656,88	1 043 792,12

DEPENSES	BP	REPORT DE CREDIT	DM1	TOTAL BUDGET
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT(remboursement) <i>1328 Subventions d'investissements</i>	1 470 000,00		-1 470 000,00 <i>-1 470 000,00</i>	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	278 449,00			278 449,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>2031 Frais d'études de recherche et de développement, et frais d'insertion</i>			92 904,29 <i>92 904,29</i>	92 904,29
23 IMMOBILISATIONS EN COURS <i>2315 Installations, matériel et outillage techniques</i>	593 000,00		79 438,83 <i>79 438,83</i>	672 438,83
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	2 341 449,00	172 343,12	-1 297 656,88	1 043 792,12

2003-87 - CULTURE - ACHAT D'UNE NOUVELLE TRIBUNE POUR LA SALLE JACQUES TATI -
DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Union Européenne pour l'achat d'une nouvelle tribune télescopique et de 150 fauteuils amovibles à roulettes pour la salle Jacques Tati.

Oisy, le

Le Secrétaire,

Charles ZAJDE .

Le Maire,
Conseiller Régional de Ile-de-France

Marie-Hélène AUBRY .